

Inter-réseaux Développement rural



BULLETIN DE SYNTHÈSE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Février 2015

Agricultures familiales en Afrique de l'Ouest : nuancer les affirmations pour faire avancer le débat

A la fin des années 90, l'émergence du concept d' « agriculture familiale » (AF) marque le début des discussions sur le devenir des agricultures ouest-africaines. Quinze ans plus tard, l'AF est mieux connue, définie, documentée. Organisations paysannes (OP), ONG, chercheurs, mais aussi organisations internationales, Etats et organisations régionales semblent s'accorder sur l'importance de ce modèle de production dans la région. Mais cet apparent consensus ne dissimule-t-il pas de réelles divergences, des réponses trop simplistes face à des questions d'une grande complexité ? L'agriculture familiale est l'objet de beaucoup de simplifications, mais aussi d'oppositions fortes : pour les uns, elle est « engluée dans la misère », alors que pour d'autres, elle est performante et résistante à toute épreuve. A la lumière des connaissances et prises de position exprimées notamment lors de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF), ce bulletin décortique quelques affirmations souvent rebattues, afin de restituer la complexité des réalités.

Affirmation n°1 : « L'agrobusiness est en train de tuer l'agriculture familiale »

Certes oui, le débat est vif...

Il est généralement admis que l'agriculture devra connaître de profondes mutations pour nourrir l'Afrique de l'Ouest sans épuiser ses ressources naturelles. Cependant, les opinions divergent sur le type d'agriculture capable de relever ce défi. Au cœur des discussions, l'opposition de deux modèles : « l'agriculture familiale » vs « l'agrobusiness ».



Pour certains auteurs, comme P. Hazell professeur à l'université de Londres, et nombre de gouvernements, l'agrobusiness peut être beaucoup plus rentable que l'agriculture familiale. L'agrobusiness bénéficie « d'investissements, et de connexions politiques qui [lui offre] un accès privilégié aux marchés, intrants modernes, à l'assurance et au crédit, d'où des niveaux de rendements et des structures de coûts tout simplement imbattables, inaccessibles aux petites exploitations » (Byerlee et al. dans Hazell, 2013). L'agrobusiness réalise ainsi des

économies d'échelle : les charges de structure diminuent avec l'augmentation de la taille des unités de productions. La productivité du capital et du travail est ainsi supérieure à celle des plus petites exploitations.

A l'opposé, pour une large partie de la société civile, ce sont les agricultures familiales qui pourront relever les défis ouestafricains. La société civile conteste les performances de l'agrobusiness sur le plan de l'emploi et de la distribution des revenus, mais aussi au niveau de la productivité de la terre et de ses impacts sur l'environnement. En effet, nombre d'études ont démontré que l'intensité de travail (le contenu en emploi)) des plantations agro-industrielles est très faible en raison de la substitution du travail par du capital (mécanisation). En revanche, les agricultures familiales privilégient avant tout le travail familial, complété par la main d'œuvre extérieure permanente ou temporaire. De plus, les stratégies de diversification des agricultures familiales (production, activités, etc.) confèrent une certaine résilience aux ménages, mais également aux circuits économiques qu'elles construisent. En favorisant les circuits courts, elles réduisent les distances à parcourir, la dépendance énergétique, autonomisent en partie les économies locales.

...mais le phénomène est encore limité à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

L'agrobusiness est également perçu comme une menace pour l'agriculture familiale en raison des « accaparements de terres ». En 2007, les émeutes de la faim ont ravivé le débat sur cette opposition, pointant la montée en puissance des projets de production d'agro-carburants et de cultures destinées à l'exportation (huile de palme, cannes à sucre, hévéa, etc.), et leurs risques pour la sécurité alimentaire. Au Liberia, au Sierra Leonne et au Mali par exemple, des « accaparements fonciers » (plantations agro-industrielles de palmier à huile, riz, canne à sucre) ont lieu au détriment des petits producteurs. De plus, ce modèle peut faire peser de graves menaces sur l'environnement (monocultures, usage intensifs d'intrants, etc.).

Cependant, Il convient de relativiser l'importance de l'agrobusiness en Afrique de l'Ouest : il reste - à l'heure actuelle - d'ampleur limitée à l'échelle de la région. De nombreux projets de cessions massives de terres à des investisseurs étrangers ne se sont finalement pas concrétisés (landmatrix). Un ensemble de contraintes qui pèsent globalement sur le secteur agricole affectent la rentabilité des exploitations de type capitalistiques : l'accès limité aux ressources, aux intrants, aux technologies et compétences, la concurrence des produits importés, les obstacles à la circulation des marchandises dans l'espace régional, etc. (BM, 2013) ; (O. Salifou dans Grain de sel n°41-42, 2008).

Sur le long terme : un choix de société

De nombreux auteurs prennent aujourd'hui le parti de faire un « choix pluriel ». Pour P. Hazell, il s'agit de dépasser l'opposition « agriculture familiale vs agrobusiness », pour penser en termes de complémentarités avec respectivement des activités

appropriées aux petites, moyennes et grandes exploitations agricoles. L'agrobusiness peut être porteur d'innovations et d'investissements bénéfiques au secteur rural, mais également à l'agriculture familiale via la contractualisation. Cependant, en l'absence de contrôle et de limitations sur les investissements agro-industriels, notamment sur le plan du foncier, il existe un réel risque, celui d'ouvrir un « boulevard » aux plus forts, au détriment des agricultures familiales, et d'un modèle de développement durable (emploi, diversification, etc.).

Si les deux modèles de développement trouvent tous deux leurs avantages et inconvénients technico économiques, ils sont le résultat de deux rationalités différentes : alors que l'agrobusiness répond davantage à une logique de profit à court-moyen termes, l'agriculture familiale se construit sur la sécurité de son économie et la reproductibilité du modèle à long terme. La prise de position finale dépend en réalité d'un choix plus profond : celui d'un choix de société, et de son rapport avec l'environnement.

Affirmation n°2 : « Les agricultures familiales sont de plus en plus pauvres et vulnérables »

Certes, de très nombreux agriculteurs et éleveurs sont vulnérables...

La pauvreté est encore très importante en Afrique de l'Ouest : elle touche 44% de la population en moyenne (de 20 à 70% selon les pays de la région sur la base des seuils nationaux de pauvreté), et affecte plus particulièrement les populations rurales (Resakss, 2014). Les crises alimentaires, déclenchées par des aléas climatiques ou des hausses brutales des prix, révèlent avant tout une précarité et une vulnérabilité croissantes d'une part importante des exploitations agricoles. La vulnérabilité n'épargne pas non plus les pasteurs. Depuis les sécheresses des années 70, le cheptel s'est partiellement reconstitué sous forme de petits ruminants. Les transhumances de ces troupeaux, de taille croissante, sont confrontées à l'extension des surfaces cultivées et à l'introduction massive de l'élevage dans les systèmes agricoles. Les conventions locales entre pasteurs et agriculteurs des zones d'accueil sont remises en cause, et la compétition sur les pâturages, les déficits d'infrastructures (couloirs de passage, points d'abreuvement, etc.) accentuent les conflits (Cedeao, 2014; Apess, 2011).

...mais pas tous!

En réalité, si certaines franges des agriculteurs se paupérisent, de nombreux travaux ont montré que le terme « agriculture familiale » recouvre des réalités très disparates. Les recherches de Ruralstruc (CIRAD, IER, MSU), les diagnostics Household Economy Approach (HEA- Food Economy Group/Save the Children), les enquêtes reposant sur la méthode des bilans simplifiés (Fongs, CNCR, Apess), ou encore le projet Elevage-Climat-Société (Eclis) alimentent ce diagnostic.

La typologie du CNCR montre qu'une partie des exploitations sénégalaises (20 % des exploitations suivies) est en insécurité. Ces ménages ont été laissés en marge des politiques publiques et couvrent moins de 3 mois de leurs besoins à partir de leurs propres productions. A l'opposé, seulement 12% des exploitations sont excédentaires. Parmi les exploitations intermédiaires, 29% ne couvrent que 3 à 6 mois de leurs besoins à partir des activités agropastorales et ont un avenir incertain dans l'agriculture (cf. encadré).

D'autres analyses (cf. World agriculture Watch) mettent en lumière l'émergence d'une « agriculture patronale » (employant une part variable de main d'œuvre non familiale) intermédiaire entre l'agriculture purement familiale et l'agriculture de firme.



Ces disparités ne sont pas nouvelles dans les sociétés rurales traditionnelles ouest-africaines, généralement marguées par des inégalités de naissance, d'âge, et de sexe. Si la situation d'une partie des exploitations se dégrade particulièrement, c'est également à cause de la détérioration des systèmes de solidarités et de la montée de l'individualisme. Les systèmes de dons et d'entraides, bien que très faiblement pris en compte par les politiques et programmes de développement, jouent un rôle premier dans la résilience des exploitations familiales. Leur effritement a des conséquences accrues sur certaines exploitations, mais également au niveau des individus. Les jeunes et les femmes sont parmi les premiers touchés, et rencontrent des difficultés pour accéder aux facteurs de production (terre, intrants, bétail), et aux services (financement, assurances, etc.). Pour les femmes et les enfants, le système patriarcal de l'agriculture familiale peut être contraignant, et amener à des rapports de pouvoirs inégaux, desubordination, ou même de « surexploitation » de la main d'œuvre.

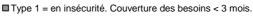
La mise en évidence de cette hétérogénéité a ouvert plusieurs débats, désormais portés par certains leaders paysans (Apess, CNCR, Fongs): faut-il différencier les appuis aux agricultures familiales en fonction de leur situation? Faut-il accompagner les plus pauvres d'entre elles vers une sortie de l'agriculture? Selon un nombre croissant d'auteurs, les plus pauvres doivent être prix en charge au travers de réelles politiques de protection sociale. Ces débats montrent la difficulté pour les ONG, ou les OP, de porter à la fois un plaidoyer en faveur de l'agriculture familiale et de montrer que certaines agricultures sont très vulnérables, et auront des difficultés à relever les défis de demain.

La méthode des bilans simplifiés (CNCR, 2014).

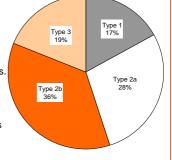
Cette méthode, pratiquée dans certaines OP depuis une dizaine d'année permet de produire, avec l'ensemble des membres de la famille, des informations quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement de l'exploitation, incluant les activités non agricoles. Elle permet également de stimuler et d'étayer des discussions familiales sur les perspectives et de la gestion de l'exploitation. Cette méthode a notamment été appliquée par des fédérations membres du CNCR et plus récemment par d'autres organisations en « milieu éleveurs ». Trois types d'exploitations ont été mis en évidence au Sénégal, suivant la synthèse réalisée par le CNCR en 2014:

- 1. Les exploitations en insécurité, faiblement dotées en facteur de production. Elles sont fréquemment endettées. Elles vivent pour l'essentiel des activités non agricoles. Leur marge de progression est estimée faible.
- a) Les exploitations intermédiaires, moyennement dotées, de classe inférieure. Les revenus issus des transferts monétaires et autres activités extra-agricoles leurs permettent tout de même b) Les exploitations intermédiaires, moyennement dotées, de classe supérieure. Elles disposent de plus de terres que les précédentes, et associent souvent l'agriculture à l'élevage. Elles complètent leurs revenus par des activités extra-agricoles. Ces deux dernières catégories disposent de marges de progrès variables, pouvant être importantes. Elles parviennent à l'équilibre par des apports complémentaires.
- 3. les exploitations excédentaires, bien dotées en facteurs de production. Elles ont de très grandes marges de progrès.

Ces données, issu du suivi de 2000 exploitations, rejoignent les résultats des enguêtes HEA (analyse de l'économie des ménage, méthodologie développée par Save the children) qui mettent en évidence que plus de la moitié des ménages ne couvrent pas leurs besoins avec les activités agropastorales et figurent parmi les catégories « pauvres » «et pauvres », dont les capitaux s'amenuisent à chaque nouvelle crise.



- ☐ Type 2a = intermédiaire faible. Couverture = 3-6 mois.
- Type 2b = intermédiaire hautes. Couverture = 6-12 mois
- ☐ Type 3 = excédentaires. Couverture > 12 mois



Affirmation n°3 : « Les agricultures familiales s'adaptent et innovent face à l'épuisement des ressources naturelles »

Certes, les agricultures familiales s'adaptent...

Le changement climatique, exacerbant l'épuisement des ressources naturelles, est amorcé depuis des dizaines d'années particulièrement dans les zones soudano-sahéliennes. Il s'exprime par des pluies de plus en plus rares et imprévisibles. Les agricultures n'ont pas attendu les sommets internationaux sur le changement climatique et le concept d'AIC (Agriculture Intelligente face au Climat) pour s'adapter à ces contraintes croissantes. L'émergence de systèmes agropastoraux en est un exemple probant : ces systèmes mixtes et diversifiés réduisent les risques pour les producteurs, et permettent d'accroître la productivité des systèmes de production (Apess 2011, OCDE, 2008). Il en va de même des nombreuses techniques de protection des eaux et des sols, de développement de la fumure organique, d'adoption de variétés plus hâtives, etc.

... mais il existe des freins à l'innovation...

Mais, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, l'extension des surfaces cultivées a été la principale stratégie de réponse des agricultures familiales à la pression démographique, sans pouvoir toutefois la compenser. Le phénomène de morcellement des terres est de plus en plus accru, à des degrés variables en fonction des régions. Cette réduction de la surface par actif s'est souvent effectuée au détriment de la jachère, et sans mode alternatif de restitution de la fertilité des sols, entraînant une dégradation de cette fertilité.

Face à ces tendances lourdes, les techniques reposant sur des formes d'intensification agroécologiques progressent (GDS n°63-66. CFSI, 2014) et démontrent la capacité des agricultures familiales à faire évoluer leurs pratiques agricoles tout en respectant l'environnement, mais elles restent minoritaires. En effet, le basculement à plus large échelle ne s'opère pas encore. A l'origine de cette « paralysie» se trouve le manque d'accès aux facteurs de

production et services. Certaines innovations sont coûteuses et nécessitent un retour sur investissement sur plusieurs années, ce qui représente un risque que certains producteurs ne peuvent prendre. De plus, certaines innovations considérées durables (agroécologie, etc.) questionnent en réalité le fonctionnement des systèmes de production et des filières dans leur ensemble. Or, pour des filières structurantes comme le coton, ces questions ne sont pas suffisamment à l'ordre du jour. A part dans certaines zones (comme au Sud du Mali) les producteurs de coton semblent souvent « enfermés » (phénomène de « lock-in » en anglais) dans les systèmes mis en place en partie depuis la révolution verte. (Dugué, 2014 dans Grain de sel n° 63-66).

... et, là encore, toutes les agricultures familiales ne sont pas en mesure de s'adapter.

Ces « freins » sont d'autant plus grands que les exploitations agricoles sont vulnérables. Aussi, les opinions divergent sur la capacité des agricultures familiales à intégrer les innovations tout en étant viables. Pour de nombreux chercheurs et organisations de la société civile, toutes les agricultures familiales ont de fortes capacités d'adaptation à condition de bénéficier des appuis nécessaires. Ils développent ainsi un discours globalisant, « pro agricultures familiales ». Pour des organisations paysannes comme le CNCR, le réel potentiel se trouve au niveau des exploitations familiales les plus nanties, et « intermédiaires », à forte marge de progrès. Les exploitations les plus pauvres ne pourraient endosser les risques liés à l'innovation. D'ores et déjà ces exploitations misent plus sur les activités non agricoles pour sécuriser les revenus familiaux, que sur l'innovation agricole. Ce constat questionne la pertinence et l'efficience des « appuis agricoles » à ces exploitations pluriactives (CNCR, 2014).

Affirmation n^4 : « Les agricultures familiales ne peuvent rivaliser avec les importations pour nourrir les villes »

Certes, les importations de produits à bas coût font concurrence aux agricultures familiales...

Depuis une quinzaine d'années, les importations ont fortement augmenté en Afrique de l'Ouest. Leur valeur a plus que doublé au cours des années 2000, faisant passer la balance agroalimentaire sous la « barre des zéros » (Cedeao, 2014). Les produits importés sont souvent issus de pays industrialisés ou émergents, aux moindres coûts de production, et font concurrence aux productions locales.

Le comportement des consommateurs urbains évolue et affecte la capacité des agricultures locales à approvisionner les marchés. D'un côté les consommateurs de la classe moyenne recourent à des produits transformés « haut de gamme », peu disponibles sur le marché local. De l'autre côté, les consommateurs pauvres recourent aux produits transformés achetés à l'unité dans les boutiques de quartier (sucre, lait en poudre, riz, mayonnaise, etc.). Les consommateurs très pauvres sont attirés par les produits issus des marchés internationaux, peu coûteux (découpes de viandes et abats, riz de mauvaise qualité, etc.). De sorte que dans certaines régions, certains produits locaux sont considérés comme des produits haut de gamme (comme le riz local en Guinée). Enfin, certains produits sont ancrés dans les habitudes alimentaires,

souvent héritières de l'économie coloniale, mais ne peuvent être fournis localement (blé).

...mais la part des importations dans les paniers urbains est à relativiser

Pour autant, à travers l'autoconsommation et la mise en marché. les agricultures familiales couvrent l'essentiel (environ 80 %) des besoins alimentaires en Afrique de l'Ouest. Malgré la concurrence des importations et contrairement aux idées reçues, la majorité des aliments du « panier urbain » ont une origine locale ou sous régionale. Des données issues de différentes enquêtes (budget consommation notamment) réalisées dans les pays de l'UEMOA montrent que les céréales importées constituent 22 % des dépenses alimentaires des ménages urbains. Si les filières lait et céréales (riz, blé) ont du mal à s'imposer face aux importations, le maintien de prix relativement élevés sur les marchés depuis 2007 a souvent favorisé les filières locales. Les volumes de production augmentent et les initiatives de transformation se multiplient. Les filières les plus dynamiques reposent sur des agricultures périurbaines, mais également sur les échanges sous régionaux (oignon, échalote, niébé, légumes, etc. (Bricas, 2012; Blein, 2013; Josserand /ATP 2013).

Affirmation $n^{\circ}5$: « Par leur nombre, les exploitations familiales sont capables de couvrir la demande alimentaire des villes »

La population ouest-africaine devrait atteindre 815 millions d'habitants en 2050. Elle aura donc plus que doublé par rapport à la population actuelle. Parallèlement, la population urbaine prend une place croissante : aujourd'hui estimée à 47% de la population totale, elle dépassera la population rurale à l'horizon 2020 et devrait franchir le seuil des 60% en 2030. La croissance économique, supérieure à 6-7% dans la plupart des pays ouest africains devrait, malgré une croissance peu inclusive, permettre une hausse des revenus et un recul de la pauvreté.

Pour certains la dynamique de la demande est une opportunité historique pour le développement économique des agricultures familiales, alors que d'autres, notamment les gouvernements ouest africains, doutent encore de leurs capacités à s'adapter à l'évolution quantitative et qualitative de cette demande (Hazell, 2014).

Certes, les agricultures familiales sauront fournir en quantité les produits de consommation de base...

Sous réserve d'une augmentation des rendements, il fait globalement consensus que les agricultures ouest-africaines pourront couvrir l'aspect quantitatif de la demande pour les denrées de base (céréales, racines, tubercules, ...). Pour le CSAO, par exemple, les agricultures familiales pourront nourrir les villes à condition de lever certaines contraintes liées au à l'enclavement, aux infrastructures de communication et de marché, à l'inefficacité des systèmes d'informations, à la capacité de négociation des producteurs, etc. (CSAO, 2013; Faivre-Dupaigre et al. dans Farm 2008). Néanmoins, le refus des gouvernements d'accroître la protection (droits de douane) sur le riz et la poudre de lait (deux produits jugés stratégiques pour l'alimentation urbaine) lors de la révision du Tec laisse à penser qu'ils restent dubitatifs sur la capacité des agricultures régionales à approvisionner la demande croissante sur ces deux produits alimentaires, considérés comme des vecteurs de paix sociale urbaine!

... mais sauront-elles seules répondre aux nouvelles exigences de qualité ?

Il est admis que l'urbanisation, associée à l'émergence d'une classe moyenne, suscite de nouveaux besoins. La demande alimentaire se diversifie au-delà du panier « basique » constitué de céréales, racines et tubercules. La demande en viande, produits laitiers, huiles végétales, fruits et légumes, augmente. Les citadins, en raison des modes de vie et des niveaux de revenus, s'orientent davantage vers les produits transformés et préparés. (CSAO, 2013). Le défi est donc quantitatif (doublement de la demande en 20 ans) et qualitatif : segmentation accrue de cette demande, exigences de qualité, montée en puissance des produits transformés, conditionnés, étiquetés, etc.

L'adaptation des producteurs sur les aspects qualitatifs fait l'objet de débats. La qualité des produits représente une des clefs de voûte de l'approvisionnement des villes. Face à ce défi, les exploitations ont pourtant des capacités hétérogènes pour investir, et donc innover dans la qualité des produits et assumer leur transformation.

Ceci dit, il est primordial de noter que répondre à l'évolution qualitative de la demande ne sera pas uniquement la responsabilité des exploitations familiales. Cette dynamique dépend d'une structuration globale des chaînes de valeur, depuis l'amont de la filière (intrants, services, etc.) jusqu'à son aval (artisanat moderne et petites industries de transformation, dispositifs de stockage, plateformes marchandes...). Plus que la capacité des exploitations familiales à fournir des produits transformés adaptés à la demande urbaine, la question est plutôt dans la capacité des exploitations, ou des organisations de producteurs à vocation économique, à contribuer à faire émerger des chaines de valeur efficientes : livraison régulière de produits normés, contractualisation, respect des contrats, etc.

Affirmation n°6 : « La protection aux frontières est la solution pour les agricultures familiales »

La protection est certes une arme contre la concurrence déloyale...

Assurer une meilleure protection des agricultures familiales en Afrique de l'Ouest est un débat qui remonte aux années 1980. Il a été lancé lorsque les subventions européennes aux exportations ont permis une forte percée de produits carnés, céréaliers et laitiers sur les marchés ouest-africains et ont fait l'objet de multiples campagnes de dénonciation conduites par les ONG.

Pour le Roppa, les agricultures ouest-africaines sont soumises à une concurrence « déloyale » de la part des agricultures industrialisées mondiales. Les aides directes aux producteurs permettent à ces dernières de vendre leurs excédents très peu cher, maintenant ainsi une distorsion sur les marchés. Ces positions rejoignent celles des ONG, qui estiment que la protection aux frontières est une condition préalable au développement des agricultures locales.

...mais elle ne règle pas le problème de la volatilité des prix.

La revendication d'un niveau de protection élevé fait avant tout référence à l'impact des soutiens aux producteurs des pays industrialisés sur les producteurs ouest-africains. Or un des grands problèmes actuel des agriculteurs -et consommateursouest-africains est la volatilité des prix. Alors que les consommateurs sont limités par leur pouvoir d'achat, et peuvent être fortement affectés par une hausse brutale des prix, les producteurs, par besoin de trésorerie, peuvent être obligés de vendre leurs productions à prix faibles, parfois à perte. On distingue généralement deux types « d'origines » de volatilité des prix : (i) la « volatilité interne », liée aux faibles capacités de stockage, à la saisonnalité et la variabilité des productions, en lien avec les aléas climatiques, et aux dysfonctionnements des marchés ; (ii) la « volatilité importée » du marché mondial. Concernant l'instabilité interne des prix, celle-ci appelle avant tout à une amélioration des capacités de stockage, des politiques et des instruments de régulation des marchés, etc.

Concernant la « volatilité importée », les droits de douanes étant proportionnels au prix, la protection aux frontières est parfois un facteur amplificateur. Ainsi, les droits de douane peuvent corriger les écarts de compétitivité mais n'apportent pas de réponse à la transmission de la volatilité internationale

sur les marchés locaux. Ce sont d'autres instruments complémentaires qui peuvent le faire (taxe conjoncturelle variable par exemple, adaptée aux prix du marché) mais la CEDEAO n'en est pas encore dotée. Les mécanismes adoptés avec le TEC ne portent que sur les contextes de baisse des prix (mécanisme de sauvegarde).

Enfin, les mesures prises en faveur des producteurs (régulation des marchés, protection aux frontières) ne doivent pas se retourner contre les consommateurs pauvres, lésés par des prix d'achat trop élevés. Sans oublier que les agriculteurs sont eux-mêmes de plus en plus dépendants du marché dans leur consommation alimentaire : la question reste donc complexe, et la protection aux frontières est loin d'être la « solution miracle » pour le développement des agricultures familiales.

Protection des marchés, Tec, APE

Cette discussion a traversé l'ensemble des négociations du tarif extérieur commun (Tec) de la Cedeao et de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Europe et la Cedeao. Pour réguler ces écarts de productivité au niveau de la production, une nouvelle bande tarifaire a été créée dans le Tec Cedeao (35%), en référence aux produits agricoles principalement. C'est aussi à ce titre que la plupart des produits agricoles et alimentaires jugés « sensibles à la libéralisation ont été exclus de l'accord de libreéchange avec l'Union européenne (APE). Malgré ce « traitement spécial » les OP et les ONG restent sceptiques. Selon une partie de la société civile (le Roppa entre autres) « la ratification des APE rendrait les pays d'ASS de moins en moins compétitifs, interdirait leur intégration régionale et augmenterait fortement le chômage et la pauvreté ». (Berthelot, 2014). D'autres observateurs et la Commission de la Cedeao considèrent que l'accord épargne l'agriculture et que, au contraire, la libéralisation des intrants renforcera la compétitivité des agricultures africaines. Pour Stephane Aka Anghi (ICTSD-Passerelles, 2014) la libéralisation des économies présente à la fois des risques et des opportunités. Le délai de 20 ans doit être mis à profit pour renforcer les processus d'intégration régionale, notamment via la mise en place d'un fond régional APE, destiné aux entreprises et aux économies ouest africaines pour leur permettre d'affronter la concurrence internationale.

Affirmation $n^{\circ}7$: « Les exploitations familiales sont le remède au chômage »

Certes, les opportunités d'emploi sont très limitées hors de l'agriculture...

En Afrique de l'Ouest, le secteur agricole continue de structurer l'économie et le marché de l'emploi. En Afrique subsaharienne (ASS), ce sont 60% des actifs et 95% des ménages qui ont au moins « un pied dans l'agriculture » (Losh, 2012). Les emplois, y compris hors agriculture, restent largement de nature informelle (de 70 à 90% des emplois sont informels en ASS selon Jütting et al dans Beaujeu et al, 2011) et mal rémunérés.

Dans la région ouest africaine, entre 3 et 5 millions de jeunes actifs sont attendus annuellement sur le marché de l'emploi. Cette cohorte représente un défi de taille pour un marché de l'emploi qui peine déjà à rémunérer correctement ses actifs. Une alternative envisageable pour les jeunes -et déjà largement saisie- est celle de la migration,

principalement régionale (Côte d'Ivoire, Nigéria), mais aussi internationale (pays arabes, Europe, etc.). Mais là aussi, les opportunités semblent limitées étant donné la conjoncture des politiques migratoires européennes et les taux de croissance démographique attendus dans les régions côtières urbanisées.

Pour certains acteurs de la société civile et de la recherche, une « spécialisation dans l'agriculture » semble l'option la plus pertinente pour régler le problème du chômage à moyen termes. A condition de bénéficier des appuis nécessaires (des politiques publiques avisées en matière de financement, accès aux intrants, marché etc.), les agricultures familiales sont dotées d'un ensemble d'atouts et peuvent créer des emplois en nombre. Une des principales caractéristiques de l'agriculture familiale est d'optimiser au maximum la main d'œuvre dont elle dispose. Il s'agit d'ailleurs d'un principe commun à la plupart

des définitions de l'agriculture familiale, y compris les définitions anglo-saxonnes portant sur les « smallholder ». C'est l'effort non comptabilisé des producteurs qui permet à l'exploitation de produire, s'adapter, accumuler. Ainsi, les agricultures familiales fournissent une quantité d'emploi à l'hectare très importante, mais il faut que la valeur ajoutée dégagée par ces exploitations soit améliorée afin de leur permettre de distribuer des revenus décents. (Losh et Freguin Gresh, dans Beaujeu et al, 2011)

... mais toutes les agricultures familiales ne pourront rémunérer suffisamment leurs travailleurs

Toutefois, cette position assez optimiste a été relativisée. Des études déjà mentionnées estiment que seule une partie des exploitations agricoles sont aujourd'hui en capacité de fournir des emplois décents. Une autre partie des exploitations agricoles est confrontée à la difficulté de s'adapter et de dégager suffisamment de valeur ajoutée pour rémunérer leurs actifs. De plus, la croissance démographique amènera inéluctablement à un morcellement des exploitations si les actifs restent agricoles. La

taille de l'exploitation étant réduite, y faire vivre une famille, la rémunérer décemment y sera d'autant plus ardu. Pour certains auteurs, il faut surtout privilégier l'appui aux activités agricoles des ménages agricoles « en transition » et les plus nantis. Les plus pauvres devant être accompagnés par d'autres politiques, notamment sociales, hors de l'agriculture. Par conséquent, rémunérer correctement les jeunes nécessitera peut être une sortie de l'agriculture des ménages les plus vulnérables. C'est donc moins le secteur de la production agricole -au sens strict du termeque les segments amont et aval des filières agricoles (transformation, intrants, services, etc.) qui pourraient fournir des emplois rémunérateurs. Ainsi, il est globalement partagé que le développement territorial, autour de stratégies de développement économiques locales, ciblées sur les activités rurales non agricoles, ou « environnant » la production agricole doit être privilégié (CNCR, 2014), (Hazell, 2014), y compris en développant les incitations à la création d'entreprises, à la formation et à l'accompagnement des jeunes, etc.

Affirmation n^8 : « Un secteur agricole dynamique est synonyme de secteur attirant pour les jeunes »

Certes, le dynamisme du secteur agricole peut être un tremplin pour les jeunes

Selon la FAO, les 15-24 ans comptent pour 60 % de la population ouest-africaine. La population est donc très jeune, et relever de défi de l'emploi repose en grande partie sur la qualité de l'insertion de ces jeunes dans l'agriculture (Beaujeu et al, 2014).

L'installation est une étape qui repose sur des investissements, mais aussi un processus d'apprentissage et suppose une certaine prise de risque. Les jeunes agriculteurs sont particulièrement sensibles aux contraintes qui pèsent sur les revenus des exploitations. Un secteur agricole dynamique, avec des filières structurées, des technologies accessibles, un accès à des marchés et des prix rémunérateurs, etc. ne peut que favoriser l'insertion des jeunes dans l'agriculture, avec des perspectives de revenus acceptables. Aussi, la bonne santé des exploitations facilite la transmission des moyens de production. Les jeunes peuvent ainsi hériter plus facilement d'un petit pécule, une parcelle de terre, ou d'autres moyens de productions (bétail, équipements) qui leur permettent de ne pas partir de « zéro ».

La hausse des prix alimentaires intervenue depuis 2007-2008 pourrait constituer une opportunité pour les jeunes agriculteurs en devenir. Les prix étant plus rémunérateurs, la production agricole pourrait permettre de « gagner de l'argent ». Mais cette vision n'est portée que par un nombre limité d'acteurs : plus que les jeunes eux-mêmes, ce sont souvent les décideurs, les cadres urbains, des hommes d'affaires, des commerçants, qui y voient des opportunités d'investissements.

... mais encore faudrait-il que les jeunes y voient la perspective d'un métier viable et valorisant

Le secteur agricole pâtit encore d'un manque d'attractivité auprès

des jeunes. Pour des raisons économiques, mais également sociétales, une grande partie des jeunes aspirent à migrer en ville. La plupart sont attirés par des modes de vie urbains et ont des besoins monétaires accrus par rapport aux générations précédentes. Ces besoins émanent de l'urbanisation et la « modernisation » de la société : téléphonie, habillement, déplacements, loisirs, etc. Dans ce contexte, la « valorisation » de l'identité paysanne est un objectif en soi (Iram, 2013), mais renvoie aussi au débat sur le désenclavement des zones rurales, l'accès à des services de qualité, etc. en bref, au développement local dans toutes ses dimensions.

De plus, au vu de la conjoncture démographique, il est admis que le secteur agricole devra se moderniser. Ces transformations nécessitent des compétences et savoir-faire nouveaux de la part des générations naissantes. Développer des formations ancrées aux problèmes concrets qu'affrontent ces jeunes sur chaque territoire, reliant contenus théoriques et pratique, est donc un enjeu clef de l'insertion viable dans l'agriculture.

L'installation des jeunes repose donc sur plusieurs éléments. D'une part, le travail sur la valorisation du métier d'agriculteur est un enjeu clef, et une action de fond menée par de nombreuses OP (CNCR, Fongs, Apess, ...). Ensuite, elle repose sur la mise en place systèmes de financements adaptés aux jeunes, et des systèmes de formations qui leurs permettent de mettre en marche une agriculture apte à relever les défis de demain. Et enfin, elle repose sur la sécurisation du foncier, permettant l'accès à la terre (Wampfler et al. 2014).

Plus généralement il faut souligner que l'attrait de la ville est le pendant d'une forme d'abandon du rural et que si la revalorisation de l'identité paysanne est un enjeu pour les jeunes, il l'est aussi pour toute la société (y compris les techniciens, les formateurs, etc.).

Affirmation n°9 : « Les difficultés des agricultures familiales s'expliquent par la faiblesse des dépenses publiques »

Certes, les financements publics alloués à l'agriculture restent faibles, voire dérisoires...

Historiquement, les agricultures familiales, bien que largement prédominantes en Afrique de l'Ouest, n'ont été soutenues que

partiellement par les politiques publiques et sans commune mesure avec les soutiens apportés par les pays du Nord à leur agriculture (en particulier l'Union européenne et les Etats Unis). La libéralisation, même si elle a été incomplète, a entraîné un démembrement des dispositifs d'appui au secteur et une perturbation des filières (Belières et al, 2014). Les politiques élaborées à partir des années 90 sont restées largement sectorielles, et toutes les agricultures n'ont pas pu bénéficier des opportunités créées par celles-ci. En effet, les politiques ont privilégié les filières d'export en raison des enjeux liés au remboursement de la dette publique, et les investissements publics ont souvent été tournés vers des zones à fort potentiel, comme la zone Office du Niger au Mali ou la vallée du Fleuve Sénégal. Ces politiques ont amplifié les inégalités entre territoires et agricultures. Aujourd'hui, il fait consensus que les financements directs à l'agriculture sont restés faibles. Les objectifs de Maputo n'ont été que inégalement et très partiellement réalisés. Seulement 5 pays (le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Sénégal et le Niger) sur les 15 de la Cedeao allouent plus de 10% de leur budget public à l'agriculture, conformément aux engagements de Maputo. Dans ces pays, les dépenses dans l'agriculture sont très majoritairement imputables à l'aide internationale et leur utilisation au service de l'agriculture familiale fait débat. De façon globale, la part totale du budget dédiée à l'agriculture en Afrique de l'Ouest stagne depuis 10 ans (Resakss, 2014) à un niveau inférieur à la période précédente.

...mais il ne faut pas perdre de vue un problème tout aussi préoccupant : l'accès des producteurs aux services financiers (crédit, épargne, assurance, etc.)

La santé des exploitations familiales ne dépend pas uniquement des aides directes publiques. La disponibilité des services financiers, leur accessibilité aux producteurs, et leur efficacité jouent un rôle clef dans ce sens. Or il existe une véritable

carence en matière de services de financement en Afrique de l'Ouest. Les instruments sont construits sur des approches filières qui répondent souvent mal aux besoins des systèmes de production dans leur globalité. Les besoins sont identifiés sur la base de produits définis, et non sur la globalité des systèmes de production, qui comprennent des spéculations qui ont, elle aussi, besoin d'intrants, de main d'œuvre, etc. Si l'expérience a montré que les mécanismes alternatifs de microfinance, tels le warrantage, mis en œuvre par les OP, peuvent avoir un effet levier sur les producteurs, ces organisations sont confrontées à la difficulté de financer des investissements sur le moyen - long terme. En général, les services financiers collectifs, délivrés au niveau des organisations de producteurs, ne parviennent pas aujourd'hui à compenser la carence du financement des exploitations familiales.



En guise de conclusion...

La question des agricultures familiales a longtemps été caricaturée et les réponses apportées, trop mécaniques. Au moment où les parties prenantes de l'Ecowap s'interrogent sur une deuxième étape de la politique régionale, certaines questions majeures méritent d'être instruites pour améliorer le ciblage de la politique. La conclusion de cette synthèse, sans viser l'exhaustivité, tente d'en mettre quelques-unes sur la table.

Concernant le débat « agrobusiness » vs « agriculture familiale », les arguments technico-économiques semblent se croiser et nourrir un débat infini, que seul un choix de société pourra clore, entre profit financier (forte rentabilité, forte productivité du travail) et développement territorial et durable (fort contenu en emploi, productivité de la terre, sécurité). En attendant, ce non-choix laisse la porte ouverte aux « plus forts », et aux abus éventuels. Ensuite, les agricultures familiales recouvrent des réalités disparates. L'effritement des systèmes exacerbe la vulnérabilité des moins nantis. Quel sera le devenir des exploitations les moins bien dotées, qui n'ont pas de perspectives d'agrandissement ? Les exploitations les plus vulnérables doivent-elles être accompagnées vers une sortie du secteur agricole, ou épaulées par des filets de protection sociale ?

La problématique de l'installation des jeunes découle directement de ces questionnements. Faut-il privilégier le nombre, en réponse à la forte demande d'emplois, ou rechercher des installations pérennes, basées sur des structures d'exploitations viables, avec

des jeunes professionnels formés et bénéficiant d'un ensemble d'appuis (financements adaptés, fiscalité, couverture des risques, appuis-conseils, etc.) ?

Enfin, la croissance de la demande et sa segmentation posent un véritable défi au secteur rural. Est-ce une opportunité pour les agricultures familiales que de développer la transformation pour accroitre leur valeur ajoutée? La capacité des exploitations familiales à nourrir les villes ne dépendra-elle pas plutôt des autres acteurs en aval de la production? Comment promouvoir des politiques ciblées sur les spécificités de l'artisanat et de l'industrie agroalimentaire, aujourd'hui largement absentes?

Le rôle des politiques agricoles, leur portée et spécificité est ainsi mise en débat. Comment pourront-elles s'adresser à la diversité des exploitations, depuis les petites exploitations pluriactives, jusqu'aux exploitations dont l'activité agricole est largement dominante ? Malgré l'ensemble des travaux réalisés, les institutions nationales ont-elles une connaissance suffisante de leurs agricultures et de leurs mutations ? Comment articuler les politiques sectorielles nationales et régionales, avec des politiques centrées sur les territoires ? A l'heure privilégiée où l'avenir des agricultures ouest-africaines n'est pas encore écrit, il semble urgent que les décisionnaires, partenaires techniques et financiers, ONG, s'alignent sur un choix de société commun pour instituer les politiques de demain.

RÉFÉRENCES RÉFÉRENCE RÉFÉRENCE

Apess. (2011). Pour un élevage familial moderne de vie: Document d'orientation stratégique de l'APESSapess. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/DOS APESS pre final 1_.pdf

Belières, J., Bonnal, P., Bosc, J., Losh, B., Marzin, J., & Sourisseau, J.-M. (2014). Les agricultures familiales du Monde: définitions, contributions et politiques publiques. AFD. A savoir.

http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/28-A-Savoir.pdf

Bricas, N. (2012). Forces et faiblesses des filières agro-alimentaires en Afrique. Proparco.

http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_prive_developpement/PDF/SPD13/PDF/Revue13_ArticleNB_FR.pdf

CFSI. (2014). Nourrir les villes, défi de l'agriculture familiale. Des innovations locales te paysannes en AO.

http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/fdf-cfsi-nourrir-les-villes-20140925_1.pdf

Hazell, P. (2014). Repenser le rôle des petites exploitations agricoles dans les politiques de développement. Farm.

http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/farm_pointdevue_201309_phazell.pdf

Inter-réseaux. (2008). L'agriculture en quête de politiques. Grain de sel n°41-42

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GdS41-42.pdf

Inter-réseaux. (2012). Valorisation des produits locaux: face au défi, une diversité de solution. Grain de sel n°58.

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GDS58_Valorisation_des_produits_locaux.pdf

Inter-réseaux. (2014). Agroécologie en Afrique de l'Ouest et du Centre: réalités et perspectives. GDS n°63-66.

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds63_complet.pdf

Ipar. (2014). Diversité et dynamique des agricultures ouest-africaines: illustrations concrètes des mutations en cours.

http://dspace.africaportal.org/jspui/bitstream/123456789/34524/1/diversite_et_dynamique_des_agricultures_ouest_africaines_.pdf?1

Iram. (2013). L'Insertion économique des jeunes ruraux en Afrique: contraintes et perspectives. Journées d'étude.

http://www.iram-fr.org/iram-actualite-detail.php?produit=general&id_actu=71

Josserand, H., & ATP. (2013). Estimation des volumes et de la valeur du commerce régional des denrées de base. USAID.

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Josserand_-_Estimation_des_volumes_et_de_la_valeur.pdf

Losh, B. (2012). Prévention des crises en Afrique subsaharienne. Relever le défi de l'emploi : l'agriculture au centre.

https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00741091v2

Wampfler, E. (2014). Accompagner l'insertion des jeunes dans les agricultures familiales au Sud : enjeux, perspectives, programmes d'action pour le développement, la recherche, la formation. Note conceptuelle. IRC:

http://www.reseau-far.com/rencontres-et-partenariats/colloque-accompagner-linsertion-des-jeunes-en-agriculture-montpellier-2014.html

Défis Sud: Transformer l'agriculture familiale, n°119, juillet 2014

https://www.sosfaim.org/be/publication/transformer-lagriculture-familiale/

Farm : Les biocarburants, vecteurs de développement pour l'Afrique ?

http://www.fondation-farm.org/zoe.php?s=blogfarm&w=wt&idt=1650

Autres références utiles :

Rapport Banque mondiale 2013: http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/africa-agribusiness-report-2013.pdf

Rapport Rural Struct 2008: http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/RURALSTRUC-MALI_Phase2.pdf A savoir AFD 2011: http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/05-A-Savoir.pdf

Rapport OCDE élevage 2008 : http://www.oecd.org/fr/csao/publications/40279092.pdf

Cahier de l'Afrique de l'Ouest OCDE 2013 : http://www.oecd.org/fr/csao/publications/poa.htm

Rapport SIMAA FAO 2011 : http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf

Site du Resakss : www.resakss.org

Les *Bulletins de synthèse Souveraineté alimentaire* sont une initiative conjointe d'Inter-réseaux Développement rural et de SOS Faim Belgique. Ils visent à produire une synthèse sur un thème lié à la souveraineté alimentaire, à partir d'une sélection de références jugées particulièrement intéressantes. Ils paraissent tous les trimestres et sont diffusés par voie électronique.

SOS Faim Belgique (www.sosfaim.org) soutient les organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine. Inter-réseaux Développement rural (www.inter-reseaux.org) vise à promouvoir les débats, échanges et réflexions en réseau sur le développement rural dans les pays du Sud.

Ce bulletin de synthèse a été rédigé par Tania Désir (tan.desir@gmail.com) et Roger Blein (roger.blein@bureau-issala.com), avec les apports de Loïc Barbedette (consultant), Marc Maes (SOS Faim), Jean-Jacques Grodent (SOS Faim), Jean-Jacques Boutrou (AVSF), Stéven Le Faou (Afdi), François Doligez (Iram), Jean-Michel Sourrisseau (Cirad), Joël Teyssier, Liora Stührenberg et Vital Pelon (Inter-réseaux). Illustrations: Hamidou Zoetaba (hamidouzoetaba@yahoo.fr)

Vous pouvez vous abonner aux bulletins de synthèse sur le site d'Inter-réseaux : www.inter-reseaux.org

Ce bulletin de synthèse a été réalisé grâce au soutien financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement du Ministère belge des Affaires étrangères, de SOS Faim Belgique. Inter-réseaux est soutenu par l'Agence française de développement.

Si vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée, donner votre avis, apporter un complément d'information, attirer notre attention sur un document, merci de nous écrire à : inter-reseaux@inter-reseaux.org Inter-réseaux, février 2015.